

FINANCES

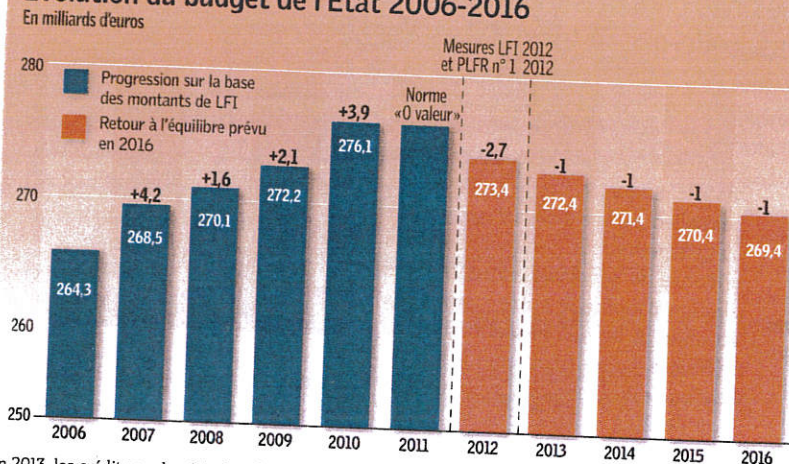
LOCALES

Retrouvez en temps réel les dernières infos finances sur www.lagazette.fr/club-finances

DÉCRYPTAGE

Cure d'austérité sur la durée

Evolution du budget de l'Etat 2006-2016



En 2013, les crédits sur le périmètre de la norme dite « 0 valeur » devront être inférieurs de 3,7 milliards d'euros à la trajectoire prévue par le triennal 2011-2013 (ou la loi de programmation des finances publiques pour les années 2011-2014).

LFI: loi de finances initiale. PLFR: projet de loi de finances rectificative.

En promettant aux collectivités « un effort semblable à celui de l'Etat », à l'issue du séminaire gouvernemental du 25 juin, Jean-Marc Ayrault a donné raison à ceux qui pressentaient que l'austérité survivrait à l'alternance. On peut même dire que, si le gouvernement tient parole, elle s'aggravera tant l'Etat s'est astreint à une cure d'amaigrissement au cours des dernières années. Cure qui doit s'accroître si la France veut honorer ses engagements européens.

De 2007 à 2010, l'Etat a respecté, en effet, une norme d'évolution à « 0 volume » (égale à l'inflation) sur l'ensemble de son budget. En 2010 et 2011, la cure s'est accentuée. L'ensemble du budget est resté à « 0 volume » mais, à l'intérieur de cette enveloppe, les dépenses hors charge de la dette et hors pensions sont figées en « 0 valeur », c'est-à-dire que leur croissance est nulle et n'est plus indexée sur l'inflation.

A compter de 2012, les dépenses hors dette et pensions passent du « 0 valeur » à une

baisse d'un milliard d'euros par an. Lors de l'examen du projet de loi de finances (PLF) pour 2012, deux coups de rabots s'ajoutent à cette norme: un milliard d'euros, dont les collectivités ont payé 20%, puis 500 millions, dont elles ont été exonérées.

90 Md€

de déficit du budget de l'Etat fin 2011: 265 Md€ de recettes, pour 355 Md€ de dépenses environ.

Selon les plans de la Direction du budget, que François Hollande a repris au moins partiellement à son compte, le PLF 2013 sera égal à la loi de finances initiale 2012 moins un milliard d'euros, et ainsi de suite jusqu'en 2014, de nouvelles économies devant être trouvées chaque année. La résorption du déficit se ferait ainsi en cinq ou six ans par la baisse des dépenses en valeur absolue et la hausse des recettes, celles-ci bénéficiant à la fois d'un effet taux et d'un effet base. Les collectivités y apporteront donc leur concours. Jacques Paquier

MOTS POUR MOT



ÉRIC PORTAL, directeur général adjoint chargé des finances de la ville et de l'agglomération de Poitiers, président de l'Afigese (*)

AP/CP et AE/CP

Les autorisations de programmes (AP) et d'engagement (AE) ont été créées par les lois du 6 février 1992 et du 19 février 2003. Applicables aux trois niveaux de collectivités, elles concernent respectivement les dépenses d'investissement et de fonctionnement. Elles constituent, selon les textes, « la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées ». Cette capacité d'engagement comptable, servant de support à l'engagement juridique, est sortie de l'équilibre budgétaire. Les crédits de paiement (CP), quant à eux, constituent « la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations ». Ce mécanisme permet de piloter le budget en faisant de celui-ci la « prémaquette » du compte administratif, dans la mesure où il est caractérisé par des taux de réalisation élevés et permet de mettre en œuvre des outils de programmation pluriannuelle des dépenses.

(*) Association finances, gestion, évaluation des collectivités territoriales.